



36ème Rallye National Du Val d'Agoût

Coupe de France des Rallyes

29 et 30 Avril 2017

Règlement Particulier

Ecurie Val d'Agout / Chez Mr BENAZECH Michel : tel / fax 05. 63.74. 52. 10

Asa du Vignoble Tarnais : tel 05 .63 .33 .84 . 81
Mail : benazechmichel@orange.fr

PROGRAMME

Reconnaissance :

Samedi 22 –Dimanche 23Avril -etJeudi 27 et Vendredi 28Avril2017
8 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

Lundi 13Mars 2017

Parution du règlement.

Ouverture des engagements.

Mardi 18 Avril 2017(Minuit,le cachet de la poste faisant foi)

Clôture des engagements.

Samedi 22 Avril2017

Parution du road book

Samedi 29 Avril 2017

7 H 30 : Mise en place parc de départ

De 7H30 à 11H30 : Vérifications des documents PARC DE LA MARQUISE
81260 BRASSAC (suivant horaire de convocation).

De 7H 45 à 11H45 : Vérifications des voituresPARC DE LA MARQUISE
81260 BRASSAC .

10H45 : 1ère Réunion du Collège des Commissaires Sportifs au P.C. Course, PARC DE LA MARQUISE.

12H00 : Publication de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ, et heures et ordre de départ de la 1^{ère} étape.

13H55: Départ du 1er Concurrent du parc fermé -Place Belfortès pour la 1ère Etape.

18H12 Arrivée de la 1ère Etape au parc fermé - Place Belfortès à Brassac.

20H00:Affichageclassement partiel provisoire à l'issue de la 1ère étape.
-Heures et ordre de départ de la 2^{ème} étape

Dimanche 30Avril 2017

8H30- Départ de la 2ème Etape du parc fermé - Place Belfortès à Brassac.

14H29 : Arrivée de la 2ème Etape au parc fermé -Place Belfortès à Brassac.

Classement final provisoire sera affiché au plus tard 30' après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé, au tableau d'affichage officiel -Place de Belfortès à Brassac

Vérifications finalesà l'arrivée du rallye.

Garage BARDOU(Agent Peugeot) ,route de Castres – 81260 BRASSAC

18 H00 : Remise des prix - (Salle des fêtes à Brassac)

ARTICLE 1 P : ORGANISATION

Définition

L'Association Sportive Automobile du Vignoble Tarnais en qualité d'organisateur administratif, et L'Ecurie du Val d'Agoût en qualité d'organisateur technique, organisent, sous réserve de l'approbation de l'autorité administrative les **29 et 30 Avril 2017**

36ème RALLYE NATIONAL DU VAL D'AGOÛT

Ce rallye sera disputé conformément au Code Sportif International, aux règlements Sportifs de la Fédération Française du Sport Automobile et au présent règlement auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le fait de leur inscription.

Enregistré auprès de la ligue Régionale Midi Pyrenées. en date du...**20 / 02 / 2017-N° 9**

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA en date du **13 / 03 / 2017**
sous le numéro : N 268

Comité d'organisation:

Organisateur Administratif: A.S.A. du Vignoble Tarnais, 53 Av Jean Berrenguiier-
81800 COUFFOULEUX. - Tel: 05 63 40 32 15

Organisateur technique : Ecurie Val d'agoût. "Les Pradels"- 81260 LE BEZ -
Tel: 05 63 74 52 10.

Le Président Michel BENAZECH,

- les membres du Comité Directeur;
- les adhérents de l'association ,ainsi que tous lesvolontaires et sympathisants des associationsvoisines.

SECRETARIAT DU RALLYE:

**Ecurie du Val d'Agoût
Mr Michel BENAZECH
"Les Pradels"
81260 LE BEZ
Tel - Fax 05 63 74 52 10
Mail : benazechmichel@orange.fr**

Tableaux d'affichages :

Tableau Officiel : Parc fermé Place Belfortes -- Brassac

Tableau d'nformation :Chateau de la Marquise (P.C. Course -- Vérifications) Brassac

1.1 P - OFFICIELS DE L'EPREUVE

Président du collège des Commissaires Sportifs	M. DECARPENTRIE	3433
Membres du collège des Commissaires Sportifs	G BERTRAND	5705
	A. MARY	4611
Directeur de Course	P. MARTY	1029
Directeurs de Course Adjoints	C.BLANC	154262
	B. MARTY136694	
Relations Concurrents	J. JONQUIERES	9859
	M. PUECH	113568
Responsable Commissaires Techniques	A. FOURMENT	6222
Commissaires techniques	A. MOMMAYOU	12924
	B. SANGLA 8230	
P . CHAZAL 198486	A . DESPORTES	2117
	R. VANARA	114915
Directeurs de Course Délégués aux E.S.	Y . ESCLOUPE	76046
	J. ETIENNE	17167
Médecin chef	M. ELRAKAAWI	149435
Responsable des Parcs	G. GUIZARD	9693
Responsable publicité	M. CALVET	en cours
Responsable Presse	P. ESCUDIE	en cours
Conseillé CRMP	M . CAPIN	6494
Juge de faits	B. MAUMUS	20913
Véhicule Tricolore	G . FAYET	162390
Véhicule Damier	J.B. VAYSSIERE	29335

A l'exception des membres du collège des commissaires sportifs, tous les officiels figurant sur le règlement du rallye sont déclarés compétents en tant que juge de fait pour la constatation visuelle d'infractions dont ils seraient les témoins. Ils devront notifier par un rapport écrit au directeur de course, les faits constatés dans les plus brefs délais.

1.2 P -ELIGIBILITE

Le 36ème Rallye National du Val d'Agoût compte pour :

- Coupe de France des Rallyes**2017**Coef: **3**.
- Championnat de la Ligue Régionale Midi-Pyrénées du Sport Automobile.
- Challenge des commissaires de la Ligue Régionale Midi-Pyrénées du Sport Automobile.
- Challenge A.S.A. Route d'Argent**2017**.

1.3 P -VERIFICATIONS

• Avant le départ

- Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications des documents et des voitures, qui auront lieu le **Samedi 29Avril2017**

Documents: 7H30 à 11H30–PARC DE LA MARQUISEà BRASSAC☎: 0682950200

Voitures: 7H45 à 11H45 – PARC DE LA MARQUISE à BRASSAC☎: 0682950200

L'accueil des équipages avec leur remorques sera effectué, obligatoirement, aux abords du stade de Rugby , route de **Castres** à l'entrée de Brassac, **suivant les indications de laconvocation.**

Un parc remorques obligatoire (non gardé) sera mis en place aux abords du stade de rugby route de**Castres** .Voir plan fournis avec la convocation.

Contrôle final

Les vérifications finales éventuelles auront lieu au

Garage BARDOU (Peugeot)

Route de Castres - 81260 BRASSAC - ☎ : 05.62.10.73.90

Taux horaire de la main d'œuvre: 60 ,00 €urosTTC.

ARTICLES 2 P : ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3 P : CONCURRENENTS ET PILOTES

3.1PDEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.5 P - Dès parution du présent règlement, les demandes d'engagement seront reçus à l'adresse suivante

.

ECURIE DU VAL D'AGOUT

Les Pradels

81260 LE BEZ

Tel / fax : 05 .63.74.52.10

E.Mail : benazechmichel@orange.fr

Clôture des engagements mardi 18/04/2017 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

3.1.10 P Le nombre d'engagés maximum est fixé à **100 voitures maximum**. Pour être pris en considération, les engagements seront obligatoirement accompagnés du montant correspondant aux frais. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans en donner la raison

3.1.11 P - Concurrents admis

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.12 P - Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- **450 €** avec publicité obligatoire - **900 €** sans la publicité obligatoire organisateurs.

- **Une ristourne de 30 €** sera consentie aux équipages **100/100A.S.A du Vignoble Tarnais**.

3.2 P - LES EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA

3.3 P - ORDRE DE DEPART - PLAQUES - NUMEROS

Conforme au règlement standard FFSA.

- Pour la 1ère étape:

Le départ sera donné dans l'ordre des N°, le plus petit partant en tête.

- Pour la 2ème étape:

Le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire du Rallye, à l'issue de la 1ère étape, hors pénalités .

ARTICLE 4 P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 P - VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les « World Rally Cars » et « French Rally Cars » sont autorisées dans les rallyes nationaux sans marquer de points à la Coupe de France.

4.2.2 P - Les extincteurs devront être facilement accessibles au pilote et au co-pilote.

Les dispositifs installés dit « à déclenchement automatique » devront être dégoupillés

L'interdiction de prendre le départ pourra être prononcée en cas de non- respect de cet article.

4.3 P - ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Un seul parc d'assistance est prévu pour toute la durée du rallye. Il se situe dans le village de **Brassac**. Toute assistance en dehors de ces lieux est **strictement interdite**.

4.3.2.3.P

Dans le parc d'assistance, les concurrents devront disposer sous **leurs voitures, ainsi que sous les parties mécaniques du véhicule d'assistance**, une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures, et tenir à proximité immédiate et de manière visible un extincteur en cours de validité.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) (520mnx 110 mn) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5. 4 du présent règlement.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le commissaire en charge de la publicité ou le commissaire technique responsable.

ARTICLE 5 P : PUBLICITE

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 P : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 P - DESCRIPTION

Le 36ème Rallye National du Val d'Agoût présente un parcours de **217,500Km** comportant **7** épreuves spéciales d'une longueur totale de **128,600 Km**. Il est divisé en **2** étapes et **5** sections.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « ITINERAIRE ». L'intervalle entre chaque voiture sera d'UNE minute.

L'heure officielle du rallye sera celle de l'horloge parlante. Le découpage de l'itinéraire, ainsi repris dans le carnet de contrôle et le Road-Book sera disponible à partir du **samedi 22 avril 2017** au Café de France - **Allée du Château à BRASSAC**.

Liste des épreuves spéciales

1ère ETAPE :

Parc fermé à Brassac // Parc fermé à Brassac (4 épreuves - 53 ,600 km)

- ES 1 / 3 : BAFFIGNAC 11,000 x 2 = 22 , 000 km

- ES 2 / 4 : LE VIALA 15, 800x 2 = 31 ,600km

2ème ETAPE :

Parc fermé à Brassac // Parc fermé à Brassac (3 épreuves)

- ES 5/6/ 7 : JALADIEU 25 , 000 km x 3 = 75 ,000 km

6.2.5 P - HORAIRE DES RECONNAISSANCES

Conformément à la réglementation, les reconnaissances auront lieu les

Samedi 22, Dimanche 23 avril, et le Jeudi 27 et Vendredi 28 avril 2017

Le nombre de passages est limité à **3 maximums**, des contrôles seront effectués.
Un autocollant numéroté « **reconnaissance** » à apposer obligatoirement sur le véhicule de reconnaissance en haut et à droite du pare-brise sera distribué en même temps que le ROAD BOOK.

6.3 P – HORAIRES DES RECONNAISSANCES **de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**

6.3 P - CARNET DE CONTROLE
Conforme au règlement standard FFSA

6.4 P - CIRCULATION
Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7 P : DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 P - DEPART
Conforme au règlement standard FFSA.

7.2.11 P - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES
Conforme au règlement standard FFSA.
-Les commissaires porteront des chasubles REGLEMENTAIRES (RTS)
-les chef de poste porteront des chasubles SERIGRAPHIES " CHEF DE POSTE"
- Les officiels porteront des chasubles distinctifs

7.3 P - CONTROLES DE PASSAGE (CP) -CONTROLES HORAIRES (CH)
Conforme au règlement standard FFSA.
MISE HORS COURSE
Conforme au règlement standard FFSA.

7.4 P - CONTROLES DE REGROUPEMENT
Conforme au règlement standard FFSA.

7.6 P - PARC FERME
Conforme au règlement standard FFSA

Pointage en avance autorisé au CH 4 A et Non autorisé au CH 7 A la fin du Rallye

ARTICLE 8 P : RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 P : CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA
Le classement final provisoire, sera affiché 30 MINUTES MAXIMUM après l'arrivée du dernier concurrent ,au parc fermé -Place Belfortes à Brassac

ARTICLE 10 P : PRIX ET COUPES

Toutes les classes sont récompensées

PRIX EN ESPECES (EUROS) : Prix cumulables (*)

A) - CLASSEMENT SCRATCH

<u>Nombre de partants</u>	+ de 100	- de 100	- de 60
Au premier	800	800	600
Au deuxième	600	600	400
Au troisième	350	350	200
Au quatrième	200		
Au cinquième	100		

B) - CLASSEMENT GROUPE

<u>Nombre de partants</u>	+ de 10	6 à 10	1 à 5
Au premier	300	300	300
Au deuxième	200	200	
Au troisième	100		

C) - CLASSEMENT CLASSE

<u>Nombre de partants</u>	+ de 11	De 6 à 10	1 à 5
Au premier	450	400	300
Au deuxième	250	200	
A troisième	150	100	

D) - CLASSEMENT FEMININ(Equipage 100% Féminin)

<u>Nombre de partantes</u>	
A la première	300 €

() Si moins de 5 partants par classe (groupe et classe non cumulables)*

PRIX EN COUPES

- SCRATCH aux 5 premiers au scratch
- GROUPE aux premiers de groupe
- CLASSE au premier de classe
- FEMININ au 1er équipage-
- COMMISSAIRE (2) récompensés par tirage au sort

La distribution des prix aura lieu dimanche 30 Avril à 18 h 00, salle de la Marquise

